






Liste des structures d'accompagnement

ANNEXE #3

Aménager et gérer durablement un parc d'activités
Cadre de référence régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

STRUCTURE	APPUI APPORTÉ
 <p>Aurélié RUFFINATTI Chargée de mission Zones d'activités durables a.ruffinatti@arpe-paca.org 04.42.90.90.47 arpe-paca.org</p>	<p>L'Agence régionale pour l'environnement & l'écodéveloppement [ARPE] accompagne les acteurs des parcs d'activités de Provence-Alpes-Côte d'Azur à améliorer la performance durable de leurs parcs d'activités. Pour cela, l'agence propose un appui aux collectivités et associations d'entreprises pour intégrer les principes de développement durable dans l'aménagement, la gestion, l'animation ou la requalification de parcs d'activités. C'est dans cet objectif que le "Cadre de référence régional de l'aménagement et gestion durable des parcs d'activités" a été rédigé.</p> <p>Cet appui peut prendre plusieurs formes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation des différents acteurs à la performance durable : réunions d'élués, journées d'échanges, visites de sites, ... • Identification et valorisation de pratiques exemplaires : Trophées RSE Parcs d'activités, rencontres/visites, site internet territoires-durables.org, ... • Mise à disposition d'outils méthodologiques : cadre de référence de l'aménagement et la gestion durable, rubrique "outils et méthodes" • Diagnostic de la performance durable d'un parc d'activités : dans le cadre du parcours performance durable • Mise en relation avec les partenaires institutionnels : Région, Départements, chambres consulaires, DREAL, ARII, agences de développement économique, agences d'urbanisme, ...
 <p>Anne-Marie FRUTEAU DE LACLOS Coordination acteurs et activités économiques anne-marie.fruteaudelaclos@ademe.fr 04.91.32.05.10 ademe.fr/paca</p>	<p>L'ADEME en Provence-Alpes-Côte d'Azur travaille à lever les freins et faire sauter les verrous technologiques, organisationnels et socio-économiques tout en facilitant l'émergence de biens, services et modes de gouvernance qui permettront la transition écologique et énergétique de notre société.</p> <p>Dans ce cadre, elle a toujours apporté un appui méthodologique et financier aux associations, gestionnaires et aménageurs de zones et parcs d'activité s'engageant dans des démarches de progrès sur les thèmes environnementaux : management environnemental, déchets, énergie, transport, changement climatique, aménagement HQE. Elle soutient depuis 2009, en partenariat avec la Région et l'Agence de l'Eau, le réseau régional Zones d'activités et développement durable [ZADD] développé et animé par L'ARPE.</p> <p>À l'heure actuelle, son accompagnement s'inscrit particulièrement sur plusieurs priorités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la mise en mouvement des territoires autour de l'atteinte des objectifs inscrits dans le Schéma régional climat-air-énergie (SRCAE) ; • l'accompagnement de nombreux projets qui contribuent à la transition énergétique de la région ; • le renforcement de la dynamique sur l'économie circulaire avec des projets ambitieux, notamment dans les champs de l'économie de la fonctionnalité et de l'écologie industrielle et territoriale ; • le lancement de trois appels à projets par le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie : "Territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV)", "Territoires zéro gaspillage, zéro déchets (TZGZD)" et "1 500 méthaniseurs".

 <p>Région Provence-Alpes-Côte d'Azur</p> <p>Alexandre ABRY Chargé de mission à la Direction de l'économie régionale, de l'innovation et de l'enseignement supérieur aabry@regionpaca.fr 04.88.73.68.86 regionpaca.fr</p>	<p>Consciente qu'un des enjeux forts pour l'économie régionale est d'offrir aux entreprises un environnement économique propice à leur développement, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a d'ores et déjà engagé une nouvelle stratégie en matière de zones d'activités.</p> <p>En effet, le Schéma régional de développement économique (SRDEII) énonce clairement une volonté de préserver le foncier régional et de développer une meilleure qualité des zones d'accueil. Ainsi, des dispositifs d'aides en faveur des collectivités locales, des organismes consulaires, des sociétés d'économie mixte ou d'associations d'industriels sont mis en place pour des programmes de requalification de zones d'activités.</p>
 <p>Fatiha EL MESAUDI Chargée d'intervention spécialisée fatiha.elmesaoudi@eurmc.fr 04.26.22.30.22 eurmc.fr</p>	<p>L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, via son programme d'intervention, accompagne les zones d'activités et les entreprises dans leurs projets environnementaux en lien avec l'eau.</p> <p>Elle soutient plus particulièrement les opérations de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • lutte contre les pollutions générées via les rejets d'eaux usées ou les déchets dangereux ; • économies d'eau ; • les projets visant à mieux gérer les eaux pluviales en accompagnant la mise en place de rétentions à la source ou de techniques d'infiltration.
 <p>Sylvie FRAYSSE Chargée de mission développement durable sylvie.fraysse@developpement-durable.gouv.fr 04 91 00 52 08 paca.developpement-durable.gouv.fr</p>	<p>La DREAL PACA [Direction régionale de l'écologie, de l'aménagement et du logement] assure des missions d'urbanisme, de planification et d'aménagement de façon à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • favoriser l'aménagement et le développement durables des territoires conformément aux politiques de l'État et dans le respect des prérogatives des collectivités locales ; • mener à bien les grandes opérations d'urbanisme initiées par l'État ; • exercer les missions et responsabilités de l'État en matière de planification ou d'application du droit des sols ; • apporter un soutien technique aux collectivités territoriales : urbanisme, application du droit des sols <p>La DREAL a également pour enjeu de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • promouvoir l'éducation à l'environnement et au DD, intégrant notamment la RSE, au sein des différentes communautés d'acteurs, en facilitant l'expérimentation, capitalisant et valorisant les bonnes pratiques et les outils • développer la RSE et l'exemplarité des comportements au sein de la DREAL


ARI
Hervé GRAULIER

Responsable équipe Programmes

hgraulier@arii-paca.fr

04.96.17.07.40

L'Agence Régionale pour l'Innovation et l'Internationalisation des entreprises [ARI] en Provence-Alpes-Côte d'Azur est la nouvelle agence de développement économique mise en place par le Conseil Régional, l'État, la CCI de Région, BPI France et la Caisse des dépôts et consignation.

Elle a pour ambition de créer des emplois dans des domaines d'activités stratégiques à forte croissance, de valoriser l'identité et l'attractivité du territoire régional, d'accompagner le développement des entreprises à l'international et de réussir la transition énergétique.



• Référent régional :

Christophe GLORIAN

Chargé de projets

christophe.glorian@paca.cci.fr

04.91.14.42.00

paca.cci.fr

• Référents territoriaux :

Alpes-de-Haute-Provence

Mohamed SEBIA

04.92.30.80.95 - m.sebia@digne.cci.fr**Hautes-Alpes**

Françoise BERNERD

04.92.56.56.01 - f.bernerd@hautes-alpes.cci.fr**Alpes-Maritimes**

Ludovic ASSO

04.93.13.73.58 - ludovic.asso@cote-azur.cci.fr**Marseille Provence**

Sylvie BELIN

04.91.13.86.73 - sylvie.belin@ccimp.com**Pays d'Arles**

Julie MOTTE

04.90.99.08.40 - jmotte@arles.cci.fr


Les Chambres de Commerce et d'Industrie de Provence-Alpes-Côte d'Azur ont pour mission de représenter les intérêts des entreprises et de favoriser un développement économique territorial cohérent afin d'assurer la compétitivité du territoire.

La question du foncier économique est majeure sur le territoire de la Région : conflits d'usages, rareté de l'offre, pressions foncières, enjeu environnemental, évolution des modèles pour l'accueil d'activités... C'est le développement économique du territoire régional qui est en jeu.

L'implication des CCI de Provence-Alpes-Côte d'Azur s'appuie notamment sur des dispositifs d'accompagnement et sur une observation du foncier. Pour le réseau régional des CCI, l'analyse du foncier économique répond à un enjeu stratégique majeur apportant un outil à la prise de décision pour l'ensemble des acteurs et en proposant également une vision prospective permettant de répondre aux besoins des entreprises.

Le réseau des CCI de Provence-Alpes-Côte d'Azur propose donc une expertise sur les champs suivants :

- Suivi et connaissance du foncier
- Réalisation de schéma de développement et de requalification
- Promotion et aménagement de parcs d'activités
- Démarche de stratégie avec les collectivités territoriales
- Accompagnement à la création d'associations de zone
- Initiation et accompagnement sur des démarches RSE
- Audits et propositions d'amélioration
- Mise en œuvre de PDIE

<p>Var Anne-Laure CAUET 04.94.22.89.97 - anne-laure.cauet@var.cci.fr</p> <p>Vaucluse Nathalie DUCHOZAL 04.90.14.87.30 - nduchozal@vaucluse.cci.fr</p>	
 <p>Chambres de Métiers et de l'Artisanat Région Provence-Alpes-Côte d'Azur</p> <ul style="list-style-type: none"> • Référent régional : Franck BAUDEMONT 04.96.10.07.21 - f.baudement@cmar-paca.fr cmar-paca.fr • Référents territoriaux : Alpes-de-Haute-Provence Alexandre MONTEL 06.47.98.44.79 - a.montel@cmar-paca.fr Hautes-Alpes Jean-Marie MOYON 04.92.51.06.89 - jm.moyon@cmar-paca.fr Alpes-Maritimes Eleonore CHOISY 04.93.14.24.40 - e.choisy@cmar-paca.fr Bouches-du-Rhône Caroline VALTIERRA 04.91.32.24.44 – c.valtierra@cmar-paca.org Var Coralie AUBET 04.94.61.99.37 – c.aubet@cmar-paca.fr Vaucluse Claire CORNU 04.90.80.65.61 - c.cornu@cmar-paca.fr 	<p>Les chambres de métiers et de l'artisanat de Provence-Alpes-Côte d'Azur informent, sensibilisent, accompagnent et forment plus de plus 120 000 entreprises artisanales régionales. Elles ont pour mission par exemple l'apprentissage, l'observatoire, et surtout la mise à disposition d'un catalogue offre de services dont beaucoup se rapportent à la RSE.</p> <p>Elles sont également un interlocuteur privilégié des collectivités territoriales sur les stratégies de développement économique et accompagnent l'implantation d'entreprises en zone d'activités par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la mise en relation entre les gestionnaires de zones et les entreprises qui recherchent de locaux d'entreprises (relocalisation ou développement d'activités), adaptés aux besoins de l'entreprise (type de locaux, surface, contraintes techniques et réglementaires, commune ciblée) ; • l'intégration de l'artisanat en zones d'activités économiques et au sein des espaces commerciaux : accompagnement des collectivités ou des opérateurs publics et privés dans la prise en compte des besoins des entreprises artisanales dans les projets de création ou de requalification des zones d'activité ou de centres commerciaux ; • une veille sur les attentes et les besoins des entreprises artisanales en matière de locaux d'activité (taille et fonctionnement des locaux, gestion des déchets, livraisons, ...) ; • des retours d'expérience sur entreprises ayant engagé des démarches performantes.

**Frédéric BARRIE**

Chargé de mission

f.barrie@epfpaca.com

04.96.11.73.17

epfpaca.com

Depuis 2001, l'Établissement Public Foncier PACA joue un rôle de soutien aux projets d'habitat et d'aménagement des territoires (EPCI, communes,...) qui composent la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il accompagne les collectivités locales pour mettre en œuvre leurs stratégies foncières. Accélérateur de projets, l'EPF PACA est capable de mobiliser des moyens financiers et d'ingénierie foncière.

Dans la lignée de son programme pluriannuel d'intervention 2010-2015, l'EPF propose une réponse adaptée selon la nature et l'avancement des projets. Qu'il s'agisse aussi bien de projets urbains fondés sur l'économie d'espace, la mixité sociale et fonctionnelle, les projets structurants pour l'aménagement.

Sur l'économie productive, l'EPF PACA intervient principalement sur des opérations de reconversion, de restructuration de zones économiques existantes ou à la relocalisation d'entreprises facilitant les projets de renouvellement urbain ou sur des projets structurants à l'échelle de la Région, du Département ou des grandes aires Métropolitaines.

**Patrick BAYON**

Chargé de mission développement territorial à la direction de l'économie, de l'aménagement et de la recherche

patrick.bayon@cg13.fr

04.13.31.22.38

cg13.fr

Depuis 1991, le Département des Bouches du Rhône, dans le cadre du soutien au développement économique, a mis en place un dispositif complet d'aide en faveur des zones et pôles d'activités.

S'adressant tantôt aux collectivités territoriales et tantôt aux réseaux associatifs d'animation, l'objectif est d'optimiser l'attractivité du territoire et de favoriser toute action allant dans ce sens : les études économiques, l'extension ou la requalification de zones existantes, la réhabilitation de friches économiques, l'animation économique des sites ainsi que les initiatives de développement durable.

Ce dernier a pris de l'importance au fil des années dans les procédures d'instruction des dossiers (notamment en termes de lutte contre l'étalement urbain ou de gestion raisonnée des sites.

**Aurore CAMPANELLA-MARTELLA**

Chargée d'études à la direction du développement économique, de l'enseignement supérieur

et du tourisme

amartella@cgvar.fr

04.83.95.43.81

var.fr

Le Conseil général du Var est engagé depuis 2007 dans une politique de labellisation des parcs d'activités économiques, "démarche de progrès" visant à améliorer la qualité des sites d'accueil des entreprises et ainsi l'attractivité économique du Var.

Cette politique s'inscrit dans l'une des priorités de la collectivité, à savoir un développement économique raisonné, créateur de richesse et d'emplois au bénéfice des territoires.

La stratégie dégagée, prend appui sur 4 familles qualitatives : Intégration environnementale, Intégration territoriale et paysagère, Équipements et services et Animation. La Priorité est donnée aux projets intercommunaux et aux parcs d'activités existants.

Le dispositif de labellisation des parcs d'activités économiques, permet d'apporter aux porteurs de projet : conseils, assistance, outils et méthodes et donne droit à des aides financières.

 <p>Annie PELLIER POUL Chef du Service Entreprises et territoires Direction de l'Économie annie.pellier-poul@cg84.fr 04.90.16.14.64 vaucuse.fr</p>	<p>Le Conseil général de Vaucluse a mis en place une politique ambitieuse et volontariste en faveur du développement économique de ses territoires, s'adressant, tout particulièrement, aux Communautés de Communes et d'Agglomération qui portent des projets moteurs d'innovations et créateurs d'emplois.</p> <p>Pour ce faire, le Département a mis en place un dispositif de soutien financier et technique pour la création et la requalification de sites d'activités économiques, la création d'immobiliers d'entreprises et la réhabilitation de friches à destination des Communautés de Communes et d'Agglomération, s'appuyant sur la charte de qualité départementale ECOPARC VAUCLUSE.</p>
 <p>Delphine COLLEONI Chargée d'études colleoni@audat.org 04.94.62.20.71 audat.org</p>	<p>L'appui apporté par l'Agence d'urbanisme de l'aire Toulonnaise se situe à deux niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participation au Comité Technique de labellisation "Qualité Eco Var", mis en place par le Conseil Général du Var, composé des trois chambres consulaires, du CAUE, de l'AU[dat] et de l'ADEME. • Intégration des bonnes pratiques en matière d'aménagement et de gestion durable des espaces d'activités économiques dans les travaux de l'agence relatifs à ces espaces (observations économiques, appui à l'élaboration et à la mise en œuvre de documents d'urbanisme et de planification...).
 <p>Anne-Lise MAICHERAK Chargée d'études projets urbains et paysage anne-lise.maicherak@aurav.org 04.90.82.84.87 aurav.org</p>	<p>L'accompagnement réalisé par l'agence d'urbanisme Rhône Avignon Vaucluse, en lien avec les parcs d'activités, est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Stratégie de développement économique • Orientations en matière d'aménagement et de requalification de zones d'activités • Identification des potentialités foncières dans les zones d'activités • Observation économique



AGENCE D'URBANISME
DE L'AGGLOMÉRATION
MARSEILLAISE

Laurent COUTURE

Chargé d'études foncier économique
et urbanisme commercial

l.couture@agam.org

04.88.91.92.86

agam.org

L'agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise apporte son expérience en matière d'études urbaines et immobilières sur la question de l'accueil d'entreprises et du foncier économique. La prise en compte des critères d'aménagement, de cohérence urbanisme/transport et d'optimisation de l'utilisation du foncier d'activités, doit-être au cœur de la réponse spatiale à donner pour l'accueil des entreprises.

L'AGAM participe à trouver collectivement des solutions pré-opérationnelles pour une production urbaine en sites économiques plus durable, qui passe à la fois par la planification, le projet urbain et les questions de desserte.



Valentine DESPLATS

Architecte-Urbaniste, conseillère territoriale

v.desplats@caue13.fr

04.96.11.01.24

caue13.fr

Un réseau d'architectes conseil du CAUE assure des permanences architecturales en commune une à deux fois par mois. L'architecte conseil reçoit en mairie sur rendez-vous les porteurs de projet, que ce soient des projets privés ou des projets initiés par les collectivités. Il est ainsi en mesure d'aller sur le site du projet, d'apporter les recommandations paysagères, urbaines et architecturales et d'accompagner la collectivité ou le pétitionnaire dans l'élaboration qualitative du projet.

Par ailleurs, le CAUE a mis en place avec certaines intercommunalités du Département des conventions partenariales spécifiques sur la problématique des parcs d'activités, afin de développer des réflexions préalables à la création ou la requalification de site d'activités.



Joël MONTI

Directeur général

joel.monti@palme-asso.eu

06.24.44.43.11

palme-asso.eu

PALME se situe résolument dans le paysage des acteurs attachés au développement des territoires d'activités, avec la volonté d'y inscrire la qualité environnementale et le développement durable, comme principe fondateur.

L'Association regroupe en son sein des collectivités, des aménageurs, des gestionnaires de territoire dans un souci de partage et de capitalisation des savoir-faire et des savoir-être, en rapport avec les questions d'aménagement, de gestion et d'animation des parcs d'activités. Son action s'étend aujourd'hui à l'Europe, mais aussi à l'Amérique du Nord avec la naissance en 2014 de PALME Québec.